

Mise en ligne : 10 juin 2017.
Dernière modification : 11 mai 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

ENGLER ET Cie, Saïgon, Hanoï
la deuxième maison allemande de l'Indochine, après Speidel
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Speidel_&_Cie.pdf

Saïgon
Export-Import
Engler et Cie, quai de l'Arroyo-Chinois
(*Annuaire de la Cochinchine*, 1887, p. 345)

MM. F. ENGLER ET Cie, quai de l'Arroyo-Chinois et rue d'Adran.

Agents :

China Insurance company limited.

Straits Insurance company limited.

Austrian Insurance company Donnan.

la Bâloise.

Eidgenoessische Transport versicherungsgesellschaft Zurich.

Densscher [*sic* : *Deutscher*] Lloyds.

Straits Fire Insurance company limited.

Sun Fire office.

Denssche [*sic* : *Deutsche*] Bank Berlin.

Austria Hungarian Lloyd.

(*Annuaire de la Cochinchine*, 1887, p. 461)

MM. ENGLER (E.) et Cie, quai de l'Arroyo-Chinois, commission, consignation, exportation.

Agents de l'Austro Hungarian Lloyds et de la Compagnie générale des Chargeurs réunis.

MM. Engler (Frédéric), à Francfort.

Engler (Albert).

Lugo (G).

Endliner (A.), employé.

Klop, *idem*.

CORRESPONDANCE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT
COCHINCHINE

par Louis Thiollier

(*Mémorial de la Loire*, 8 avril 1896)

Organisation du commerce. — Renseignements commerciaux

Engler et Cie. — Maison allemande de premier ordre, dirigée par M. Endtner, consul d'Autriche-Hongrie. — Importe les tissus, vins, liqueurs. — Références en banque : Très bon.

Saïgon
Export-Import
Engler et Cie, quai de l'Arroyo-Chinois
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1901, II-718)

F. Fischer signe la raison sociale. Luyk, signe par procuration. — Juberbühler, signe par procuration. — H. Engler, E. Henel, A. Volkarl, R. Kubly, employés.

P. Engler et Cie
quai de l'Arroyo-Chinois
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 484-485)

Importation-exportation. — Maison fondée en 1858. — Représentants en Europe : Fred Engler, Francfort-sur-le-Mein (Allemagne).

Agents de : Deutsch-Asiatische Bang Kong. — Austrian Lloyd's Stream Navigation Cyriest, etc.

Adr. télégraphique : Engler-Saïgon...

M. Fred Engler, associé.

Ed. Engler, associé.

G.-M. Luykx, fondé de pouvoirs.

SUCCESSIONS VACANTES AUX COLONIES (*La Dépêche coloniale*, 8 juin 1907)

Saïgon

Engler (Albert), employé de commerce, Société Engler et Cie, né à Laufen, près Mulheim (Grand duché de Bade), décédé à Saïgon le 12 août 1905.

ENGLER et Cie
Assurances maritimes
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 572)

ENGLER, quai de l'Arroyo-Chinois, 8, représentant, Baden Marine Insurance Company Mannheim ; South British fire and Marine Insurance Company-Calcutta ; La national S??ttin [Stettin ?] ; Banque de Cochinchine, Commercial Union Insurance Cy, London ; Schweizerische national Vers. ges. Basel.

ENGLER ET Cie
Importations et exportations
104, rue Jules Ferry; Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 362)

MM. Edmond Henel, directeur;
Benno Saladin, employé.

ENGLER et Cie
Importations et exportations
104, rue Jules-Ferry, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 363)

Edmond Henel, directeur ;
Benno Saladin, employé.

COCHINCHINE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1915)

La question des biens allemands à séquestrer en Cochinchine ne semble pas encore résolue non plus, à en juger par ces lignes que publie également le *Courrier saïgonnais* :

Un ancien agent consulaire d'Allemagne-Hongrie à Saïgon, qui dirigea plusieurs années la maison Engler et Cie, M. Fischer, est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles (en aussi grand nombre au moins que ceux de MM. Speidel) et de plusieurs superficies de terrain. Les immeubles sont en plein rapport. Il m'a été dit que l'on prêtait à M. Fischer, actuellement, une origine luxembourgeoise. C'est une erreur : M. Fischer, que l'on avait également cru Autrichien, est originaire d'Allemagne, et il ne s'est, du reste, couvert par aucune naturalisation. En tout état de cause, le parquet général est en mesure de s'enquérir des conditions exactes de ces biens.

Ils ne sauraient, pour aucune espèce de motif, être soustraits plus longtemps à la loi, déjà si tardive, de notre sauvegarde nationale contre la scandaleuse invasion ennemie qui précéda la guerre et qui la prépara. Si M. Fischer, qui habite encore à Paris, où il doit toucher les revenus de ses biens en Cochinchine, avait eu ses propriétés près de lui, M. le président du tribunal de la Seine en eût ordonné de même, peut-être un peu plus tôt, la mise sous séquestre. Mais il est juste de reconnaître, pourtant, que les autorités métropolitaines ont été souvent moins expéditives que celles de l'Indochine. Car il ne se passe pas de jour sans qu'il faille aider la justice et l'administration, à Paris et dans les départements, à découvrir des biens et des sujets austro-allemande.

Opinion sévère, mais assez juste... Hélas !...
